

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 5 janvier 2026, M. le Maire de La Roche-sur-Foron a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Roche-Sur-Foron qui se déroulera du **Mardi 27 janvier 2026 à 9h00 au Mardi 3 mars 2026 à 17h00**

Les principaux objectifs de cette modification sont :

1) Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- Mise en place d'un échéancier d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones 1AU afin de prendre en compte la loi ZAN pour maîtriser l'urbanisation et modification des OAP existantes en conséquence ;
- Création d'OAP pour les secteurs de requalification urbaine de la Rue Vaulet ; de Broys et de la Rue du Buisson

2) Concernant le règlement graphique :

- Ajout, modification ou suppression d'emplacements réservés relatifs à des équipements publics réalisés ou à venir ;
- Modification de l'emprise au sol en zone UD;
- Modification des zones UE des Rue Vaulet, du secteur de l'école de Mallinjoud et du secteur du Buisson ;
- Création d'un zonage naturel jardin en ville ;
- Redéfinition des zonages UX1 à UX3. ;
- Modification de la zone 1AUb du secteur de Broÿs ;
- Ajout, modification ou suppression d'élément notable du patrimoine au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme, sur le document graphique ;
- Suppression du périmètre d'inconstructibilité de la gare devenu caduque

3) Concernant le règlement écrit :

- Compléments, mises à jour et corrections apportés aux dispositions juridiques et au glossaire (reconstruction à l'identique, stationnements câblés, définition des destinations et sous-destinations, clarifications et ajouts de définitions techniques (attique, levée de toiture, façades, coefficient d'espaces verts, comble, mur de soutènement, implantation...)) ;
- Mise à jour, au regard du Programme Local de l'Habitat, de la servitude d'utilité publique relative aux secteurs de mixité sociale et encadrement du logement locatif intermédiaire ;
- Redéfinition des destinations et sous-destinations des différentes zones;
- Redéfinition des modalités d'édition des clôtures ;
- Modification des articles relatifs au traitement des eaux pluviales et adaptation au regard du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales ;
- Modification et simplification des règles relatives aux toitures, gabarits, hauteurs et de volume des constructions ;
- Réécriture des règles relatives au stationnement ;
- Correction et clarification de règles le cas échéant.

Le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Mme Isabelle FORTUIT a été désignée commissaire enquêteur par Mme la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble. M. Gérard VEYRAT a été nommé en qualité de commissaire suppléant.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête papier seront tenus à disposition du public à la Mairie de La Roche-sur-Foron 1 Place de l'Hôtel de Ville (74800), aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville (Service urbanisme) pendant la durée de l'enquête :

- Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Une version numérique du dossier et un registre dématérialisé seront disponibles sur le site Internet de la ville : <https://www.larochesurforon.fr/mes-demarches/plan-local-durbanisme-plu/>

Un poste informatique sera mis à disposition au service urbanisme de la ville pour la consultation de ce dossier numérique, pendant les heures d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville précisés ci-dessus.

Chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et contributions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet à la Mairie de La Roche-sur-Foron (Service urbanisme)
- Sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7041/>
- Par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-7041@registre-dematerialise.fr
- Par courrier à l'attention de Mme le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de La Roche-Sur-Foron, Madame le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU, (1 Place de l'Hôtel de Ville 74800 LA ROCHE-SUR-FORON).

Les observations reçues par courrier électronique et sur le registre dématérialisé pourront être filtrées par un système automatique et mises en attente de modération par Mme le commissaire enquêteur avant publication (mesures anti-spam et de prévention des messages à caractères injurieux notamment). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Mme le Commissaire enquêteur tiendra permanence en Mairie de La Roche-sur-Foron, aux dates et heures suivantes pour recevoir le public :

- **Mardi 27 janvier 2026** de 9h00 à 12h00
- **Jeudi 12 février 2026** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 3 mars 2026** de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par Mme le commissaire enquêteur. Elle disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Maire de la commune. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie, sur le site internet communal, et en Préfecture de Haute-Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver la modification n°1 du PLU. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions de Mme le commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché en Mairie de La Roche-Sur-Foron et en divers autres lieux quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de la commune. Il sera également publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Le Dauphiné » et « Le Messager ».

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat du Service Urbanisme en Mairie, par téléphone au 04.50.25.14.64. ou par courrier électronique : urba-accueil@larochesuforon.fr